

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du jeudi 15 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le quinze octobre à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Christol de Rodières.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2015.

2 – Délibérations :

1/ Budget annexe eau et assainissement DM n°3

3– Questions Diverses :

- Fêtes et cérémonies : préparation du 11 novembre 2015
- SACPA fourrière, réponse de l'entreprise

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8
NOMBRE DE PROCURATIONS : 0
NOMBRE DE SUFFRAGE : 8
DATE DE LA CONVOCATION LE 03/10/2015

Présents : Mmes ARNAL Magali, BEGUE Anne-Marie, FORGEROU Nathalie, MARSCHAL Edith, VERAN Virginie, Mrs CABIAC Jacques, CLEMENT Hervé, COSTE Christian.

Excusées : FLANDIN Marlène, LAGARDE Renaud,

Pouvoir : SCHNEITER Brice donne pouvoir à MARSCHAL Edith.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CABIAC Jacques, Maire,

Secrétaire de séance : Mme Nathalie FORGEROU

APPROBATION DU CONSEIL

Compte rendu de réunion :

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

1/ Monsieur et Madame JOSSE sont propriétaires d'une maison sur la commune. Depuis deux ans il y a eu une erreur de relevé de leur index, erreur de la commune. Suite au courrier de cette famille, il a été mis en place un forfait de 40 m3 d'eau consommée par semestre, un nouveau compteur a été mis en place afin de reprendre à zéro leur consommation réelle d'eau. Il convient de prendre cette délibération modificatrice afin de pouvoir les rembourser.

L'ensemble des membres du conseil municipal,

- Adopte les mouvements budgétaires comme décrite ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011		
6062 : Produits de traitement	-150 €	
6063 : Fourniture d'entretien	-150 €	
60632 : Assainissement	-250 €	
61351 : Locations	-300 €	
615 : Entretien et réparations	-300 €	
6231 : Annonces et insertions	-250 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- 1 400.00 €	
673 : Titres annulés (sur ex. antérieur)		+ 1 400.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		+ 1400.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- 1/ **Préparation de la cérémonie du 11 novembre** : Cette année le 11 novembre tombe un mercredi. Comme chaque année, nous nous retrouverons au monument aux morts puis un apéritif sera offert à la salle des fêtes. Cette année nous commanderons une gerbe de fleurs à Goudargues. Monsieur Christian Coste nous informe de son absence ce jour là.
- 2/ **SACPA** : Si la commune ne passe pas de convention, cette société ne se déplacera pas. Il faut vérifier les articles dans code de la santé publique et si la commune n'est pas obligée nous ne renouvelerons pas la convention.
- 3/ **Cas de la voiture jaune** : La mairie doit envoyer un courrier au propriétaire en recommandé avec AR. Attendre si le courrier a été reçu ou si il revient en mairie. De là, la commune fera appel à un ferrailleur pour récupérer le véhicule.
- 4/ **Faire une journée enrobée** : Jeudi 29 octobre matin RDV devant la mairie pour les conseillers présents et volontaires.
- 5/ **Préemption SCI Le pinson Bleu** : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier du tribunal informant que la commune peut faire valoir son droit de préemption concernant la vente aux enchères de la maison. Le montant de départ des enchères indiqué s'élève à 50 000 €. L'assemblée demande des renseignements supplémentaires sur les délais de préemption et demande à visiter cette maison avant de pouvoir se prononcer.
- 6/ **Panneau déchèterie** : Le conseil demande qu'une décision soit prise afin d'interdire les dépôts sauvages à la déchèterie située route d'Issirac.
- 7/ **Pour information** : Monsieur Paul VERHOEVEN a changé de Nom, désormais il se nomme Monsieur Paul de METAIRY.

La séance est levée à 22 heures 18

Le Maire,

